

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Acceptation de la proposition d'indemnité consécutive à un sinistre survenu sur un bâtiment départemental.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A accepté la proposition d'indemnisation d'assurance du sinistre survenu à la MDS Saint-Sébastien 13006 Marseille telle qu'elle figure dans le rapport.

Le montant de la recette s'élève à 34 279,18 € TTC soit 30 261,76 € en règlement immédiat et 4 017,42 € en règlement différé sur présentation des justificatifs de la réalisation des travaux.

Ce montant sera imputé sur la ligne budgétaire 77-50-7788 du budget départemental 2016.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**